

## communiqué de presse

Paris, le 7 avril 2009

## Mobinil (Égypte): France Télécom regrette le rejet par l'autorité de marché égyptienne du projet d'OPA volontaire sur ECMS

France Télécom confirme avoir déposé un dossier auprès de l'autorité de marché égyptienne (CMA) en vue de proposer aux actionnaires minoritaires d'ECMS une OPA volontaire à un prix correspondant au haut des standards du marché : prime de 33,1% par rapport au cours de clôture du 5 avril 2009 et de 54,2% sur la moyenne des six derniers mois.

France Télécom regrette pour les actionnaires d'ECMS que la CMA ait rejeté cette proposition élaborée suite aux contacts de ces dernières semaines avec l'autorité.

Dans les circonstances présentes, France Télécom considère n'être pas tenue, tant d'un point de vue juridique que des pratiques de marché, d'initier une offre publique d'achat obligatoire, a fortiori à un prix qui correspondrait peu ou prou à celui de la sentence arbitrale sur le holding Mobinil. France Télécom rappelle que cette sentence, qui n'est pas une décision de marché, a été prise par le tribunal arbitral, suite aux initiatives successives d'Orascom Telecom.

France Télécom souligne que l'initiative de rompre les discussions sur l'aménagement du partenariat au sein du holding Mobinil a été prise dimanche 5 avril unilatéralement par Orascom Telecom, déclenchant ainsi l'éxécution de la sentence arbitrale rendue en faveur de France Télécom.

Il faut rappeler qu'en 2007, Orascom Telecom a créé un différend avec France Télécom en vue de déclencher la procédédure d'enchères prévue par le pacte d'actionnaire et permettant *in fine* au partenaire le mieux disant de racheter les actions de la holding détenues par l'autre partenaire. A l'issue de cette procédure, Orascom Telecom a décidé de ne pas surenchérir et a saisi le tribunal arbitral. Les arbitres viennent de rejeter l'ensemble de ses prétentions et l'ont condamné à céder ses actions de la holding Mobinil à France Télécom.

Cette sentence devrait être exécutée au cours des prochains jours ou prochaines semainesune fois qu'Orascom Telecom aura obtenu de ses créanciers la levée du nantissement grevant ses actions du holding Mobinil et clarifié avec eux les modalités de versement du montant prévu par la sentence arbitrale.





## A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, a réalisé un chiffre d'affaires de 53,5 milliards d'euros en 2008. Il sert plus de 182 millions de clients dans 30 pays, dont 123 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. A fin 2008, le Groupe comptait 122 millions de clients du mobile et 13 millions de clients ADSL en Europe. Orange est le troisième opérateur mobile et le premier fournisseur d'accès Internet ADSL en Europe et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

La stratégie du Groupe est fondée sur la convergence et l'innovation. Elle se caractérise par la maîtrise des coûts et vise à faire d'Orange l'opérateur intégré de référence pour les services de télécommunications en Europe. Aujourd'hui, le Groupe reste concentré sur son cœur de métier d'opérateur de réseau, tout en développant ses positions sur des nouvelles activités de croissance. Afin de répondre aux attentes des clients, le Groupe s'efforce de fournir des produits et des services simples et conviviaux, grâce à son modèle de performance durable et responsable qui peut s'adapter aux conditions d'un éco-système en pleine mutation.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange. Pour plus d'informations : www.orange.com, www.francetelecom.com, www.orange-business.com

## Contacts presse

Béatrice Mandine, 01 44 44 93 93, beatrice.mandine@orange-ftgroup.com
Bertrand Deronchaine, 01 44 44 93 93, bertrand.deronchaine@orange-ftgroup.com

